

# SUIVI INDIVIDUEL ADAPTÉ



Embauche



Tous les 3 ans



Tous les 5 ans

45 ans du salarié

## Suivi adapté

Suivi adapté pour les salariés confrontés à une situation à risque représentés par les pictogrammes ci-contre (cf légende)

### Visite d'information et de prévention

Avant l'affectation au poste



### Visite d'information et de prévention

Dans les 3 mois après la prise de poste



### Renouvellement de la visite d'information et de prévention



### Renouvellement de l'examen médical d'aptitude



### Visite de mi-carrière

Pendant l'année civile des 45ans du salarié



Salariés exposés aux agents biologiques du groupe 2



Salariés et apprentis de moins de 18 ans



Salariés exposés à des champs électromagnétiques au delà des valeurs limites



Salariés travaillant de nuit



Salariés handicapés



Salariées enceintes, venant d'accoucher ou qui allaitent



Salariés titulaires d'une pension d'invalidité



Pour ces salariés la visite doit être effectué par le médecin du travail